



Bordeaux, le 11 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan de sauvegarde de l'emploi de la société Ford à Blanquefort

La Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Nouvelle-Aquitaine a été saisie en date du 21 décembre 2018 d'une demande d'homologation du document unilatéral portant plan de sauvegarde de l'emploi par l'entreprise FORD Aquitaine Industrie.

Le dossier a été déclaré incomplet le 7 janvier 2019 par la DIRECCTE. L'entreprise a complété son dossier le jour même en adressant les éléments complémentaires.

Le dossier étant complet, la DIRECCTE dispose désormais de 21 jours à compter du 7 janvier pour conduire l'instruction du dossier et rendre une décision.